

Bulletin d'adhésion du GDSA de LOZERE année 2025

Objet du groupement de défense sanitaire apicole de la Lozère :

L'adhésion à titre d'apiculteur nécessite la possession de ruches. Donne droit de vote à l'assemblée générale. Chaque adhérent apiculteur au GDSA48 s'engage à faire sa déclaration annuelle de rucher. Il pourra être aidé par le GDSA48 pour effectuer ses démarches administratives. Un apiculteur sans numéro d'apiculteur ne pourra pas être adhérent au GDSA48 au titre d'apiculteur. L'adhésion donne **accès de facto à l'apiculteur au programme sanitaire d'élevage** (donc aux traitements anti-varroas à tarif privilégié), celui-ci par son adhésion s'engage à respecter le PSE et notamment à accueillir les Techniciens Sanitaires Apicoles lors des visites programmées dans le cadre du PSE.

L'adhésion de soutien donne droit de participation aux assemblées générales, ainsi qu'aux manifestations organisées par le GDSA48 et au bénéfice de toute action du GDSA48 en faveur de l'abeille domestique en particulier et des abeilles en général.(ex : participation au rucher école, distribution de graines ou de plantes mellifères, destruction de nids de frelons asiatiques...).

Déduction fiscale des dons : Les dons peuvent permettre la délivrance d'un reçu fiscal une fois l'année civile écoulée à qui en fait la demande.

Nom :Prénom :

Adresse :

CP :Commune :

Adresse mail :@

N° tel fixe :N° tel mobile :

N° d'apiculteur :Nombre de ruches :

	prix unitaire	Quantité	total Cde
Adhésion jusqu'à 10 ruches	10 €		
adhésion de 11 à 70 ruches	30 €		
Adhésion plus de 70 ruches	50 €	-	
Adhésion volontaire ou don	20€ ou don		
Abonnement « santé de l'abeille »	23 €		
Rucher école	25 €		
Apivar (1 paquet pour traiter 5 ruches)	23 €		
Oxybee (flacon pour traiter 30 ruches)	33 €		
Varromed (flacon pour traiter 20 ruches)	25 €		
Calistrip biox (1 paquet pour traiter 5 ruches)	36 €		
Paquets rendus en 2024 de 10 lanières	-2€		
		Total général	

Règlement de la cotisation : Chèque à libeller à l'ordre du : **GDSA48** ...cocher ici.....☐

Par virement : IBAN : **FR76 1350 6100 0075 5601 0000 022**cocher ici.....☐

Bulletin et chèque à retourner à : GDSA 48 chez Christian Dumortier 4 Bvd de Jabrun 48100 Marvejols. Pour les virements le bulletin par mail à: cd301052@gmail.com. Si vous avez un problème : tel. 06.82.81.19.07

Attention Il n'y aura pas de commande complémentaire, étant donné les dates de péremption de deux ans à chacun de prévoir ses besoins. Un effort particulier a été fait sur le montant de l'adhésion pour les apiculteurs de moins de 11 ruches, l'adhésion plus le paquet d'Apivar sont inférieurs au prix du paquet en officine.

L'abonnement à « la santé de l'abeille » ne sera pas pris en compte **après le 1^{er} mars**.

Il est impératif de renseigner correctement votre adresse mail et de nous informer s'il y a un changement en cours d'année, c'est le seul moyen de communication que nous utilisons.

La déduction des paquets de lanières ne concernent que ce qui a été **rendu à l'Assemblée générale 2024** et pour lesquels il vous a été donné un ticket avec le nombre à déduire.

Date..... Signature